

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF318

présenté par

Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, M. Alain David, M. Hutin,
M. Jérôme Lambert et Mme Laurence Dumont

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	10 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	10 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à compenser en partie la baisse nette de crédits de 74 millions d'euros décidée par le Gouvernement en abondant le budget par un montant de 10 millions d'euros en faveur des dotations aux institutions internationales.

Cette baisse du financement d'organisations comme les Nations Unies, la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto (CCNUCC) ou encore le Comité international de la Croix rouge (CICR) apparaît pour le moins contradictoire. On ne peut

pas, en même temps, prôner la défense du multilatéralisme en critiquant les attaques contre les institutions internationales et ne pas leur donner les moyens financiers adéquats au bon accomplissement de leurs missions. Cette baisse de crédits s'explique en partie par la volonté du Gouvernement d'être en conformité avec la politique qu'il plaide auprès des autres Etats en faveur d'un budget des organisations internationales en croissance zéro, en valeur. Ce n'est pas acceptable dans la mesure où les organisations internationales restent le seul cadre dans lequel tous les Etats peuvent dialoguer et agir en commun dans un monde où la conflictualité et les risques de sécurité augmentent. Dans le contexte où certains grands pays ont annoncé leur retrait de certaines organisations internationales, créant par là-même un besoin de financement accru, cette baisse de dotation décidée par le Gouvernement n'est pas un bon signal en faveur du soutien au multilatéralisme.

Cet amendement :

- flèche 10 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « contributions internationales » (au sein du programme « Action de la France en Europe et dans le monde ») ;
- et réduit de 10 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « Diplomatie économique et développement du tourisme » (au sein du programme « Diplomatie culturelle et d'influence »).